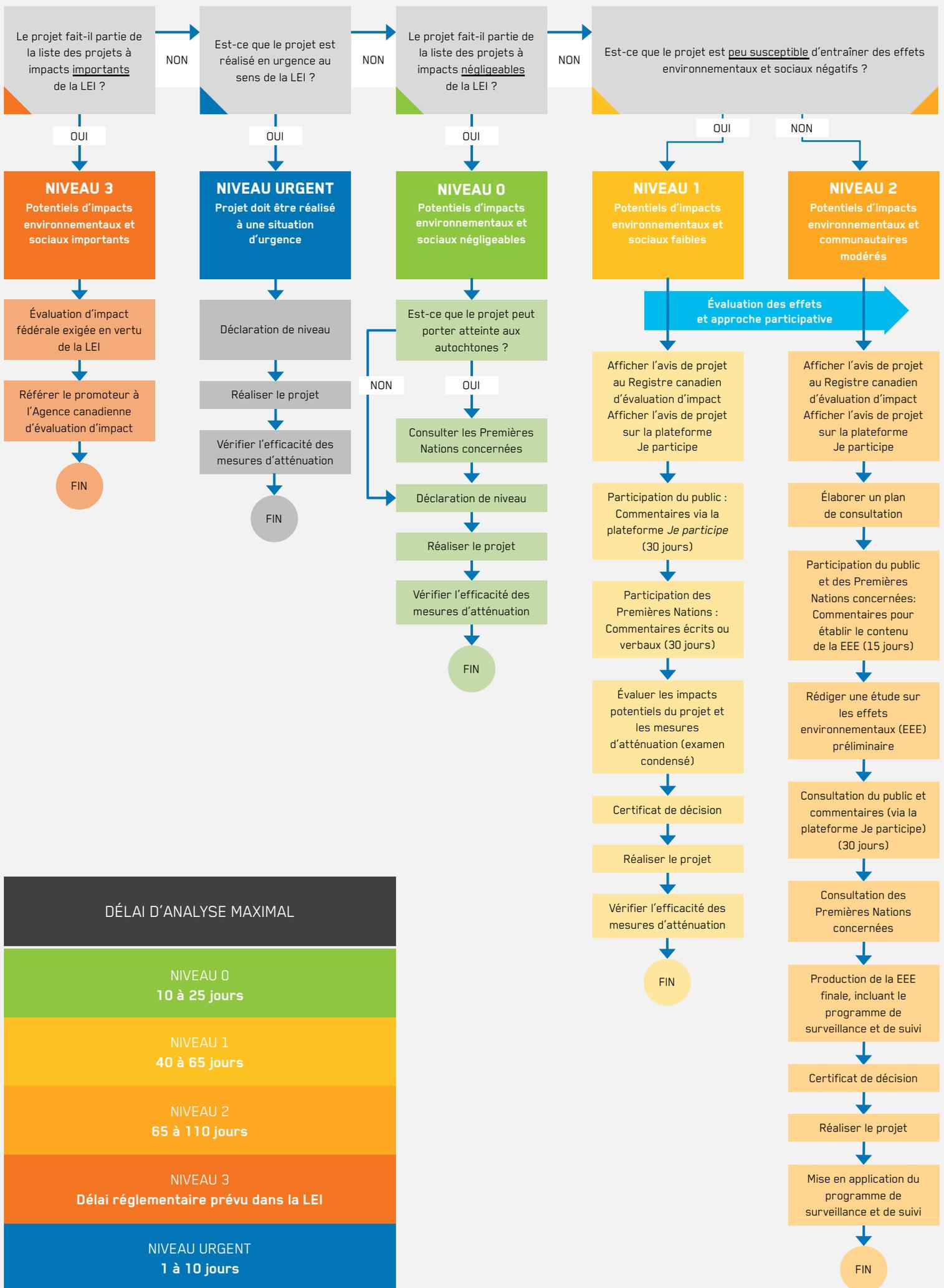


Approche décisionnelle en vertu de l'article 82 de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) et du PEAI



DÉLAI D'ANALYSE MAXIMAL

NIVEAU 0
10 à 25 jours

NIVEAU 1
40 à 65 jours

NIVEAU 2
65 à 110 jours

NIVEAU 3
Délai réglementaire prévu dans la LEI

NIVEAU URGENT
1 à 10 jours